



Mal facon Travaux placo paltre

Par Agence

Bonjour,

Pour un appartement en gestion dans notre agence immobilière, nous avons dû effectuer des travaux de placo suite à un dégât des eaux.

À la fin des travaux le propriétaire m'interdit formellement de régler la dernière partie de la facture prétextant un mal façon. Ce même propriétaire s'est renseigné et dit pouvoir retenir 5% du montant total de la facture en contrepartie de ce mal façon.

Bien entendu le plaquiste ne veut rien entendre et souhaite qu'on lui réglé sa facture en intégralité.

Que dois-je faire ?

Quand est il de ces 5 % ?

Merci d'avance !

Par jury34

Bonjour,

Il n'y a aucune disposition dans le contrat de gestion qui vous lie au propriétaire en cas de litige de ce type?

Cordialement